



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 22 octobre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Limonest pour les exercices 2019 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

Située au nord de la Métropole de Lyon dont elle fait partie, la commune comptait 3 858 habitants lors du recensement de l'Insee de 2021 et a connu une augmentation de sa population de 19 % depuis 2010. En 2023, la commune disposait d'un budget de 8,6 M € et employait 99 agents (exprimés en équivalents temps plein).

La situation financière de la commune est saine. Les dépenses d'équipements (18 M €) ont été couvertes à 80 % par le financement propre disponible qui résulte d'un excédent élevé des recettes fonctionnement par rapport aux dépenses (2 M€ en 2023, soit 25 % des produits de gestion) et d'importants produits de cessions immobilières (5 M€ pendant la période contrôlée). Si l'endettement a progressé de 70 % entre 2019 et 2023 (8,3 M€ en 2023), il demeure maîtrisé puisque la commune pourrait rembourser sa dette en quatre ans en y consacrant l'intégralité de son épargne brute annuelle. Ces marges de manœuvre financières devraient lui permettre de poursuivre les investissements en cours pour achever la construction d'une maison des familles dans l'enveloppe financière prévue.

Si l'assise financière de la commune demeure solide, le développement des services publics à la population (conservatoire, musée numérique, etc.) et le renforcement de l'offre existante pour l'enfance et la jeunesse ont conduit à une nette progression des charges de personnel (3,8 M€ en 2023 contre 2,7 M € en 2019). Celles-ci ont ainsi augmenté de 40 % depuis 2019, à un rythme largement supérieur à l'inflation et à la hausse constatée dans des communes de la même strate démographique.

La croissance de la masse salariale résulte de la hausse des effectifs communaux (+ 18,9 %) au cours de la période contrôlée, mais découle également pour partie de la difficulté à recruter des agents titulaires de manière pérenne avec un recours accru à des agents contractuels s'avérant plus coûteux pour la commune. Il lui appartient de mieux assurer le suivi de ses effectifs et d'élaborer une stratégie pluriannuelle de gestion des ressources humaines, en vue d'éviter une trop forte progression des charges de personnel à l'avenir.

Les faiblesses relevées dans la gestion de la commune appellent neuf recommandations de la chambre. Elles soulignent les améliorations nécessaires au titre des relations, notamment financières, avec le centre communal d'action sociale (CCAS), de la complétude des annexes budgétaires (concours financiers aux associations et fiabilité des données relatives aux effectifs), des achats (nomenclature et formalisation des règles) et de la comptabilité.

La chambre relève enfin qu'une meilleure information des élus devrait être assurée. Les conseillers municipaux devraient recevoir une note de synthèse explicative des délibérations mises à l'ordre du jour avec leurs convocations aux séances du conseil municipal. Ils devraient également disposer de comptes-rendus réguliers de l'exercice de la délégation consentie au maire, de documents budgétaires comportant l'ensemble des annexes prévues par la réglementation et d'un bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières. L'information financière fournie par la commune est conséquente, mais elle pourrait être améliorée, en particulier pour le rapport d'orientation budgétaire qui devrait comporter des projections pluriannuelles.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

✕ [@cra](#)